



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Colombie-Britannique proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
BC	Cap Beale	17809
BC	Cap Mudge	18225
BC	Cap Scott	19007
BC	Falaise Boat	67678
BC	Fisgard	17454
BC	Île Addenbroke	67677
BC	Île Bonilla	19482
BC	Île Chrome, alignement	18001
BC	Île Discovery	17425
BC	Île Egg	67680
BC	Île Entrance	17611
BC	Île Green (C-B)	67681
BC	Île Ivory	67682
BC	Île Lennard	17812
BC	Île Lucy	84377
BC	Île McInnes	67683
BC	Île Merry	18460
BC	Île Nootka	18086
BC	Île Pine	19125
BC	Île Trial	17330
BC	Île Triple	67684
BC	Îles Ballenas	17675
BC	Îlets Sisters	18324
BC	Passage Porlier, feu d'alignement postérieur	17292



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Colombie-Britannique proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
BC	Passe Active	17248
BC	Pointe Amphitrite	17923
BC	Pointe Atkinson	17109
BC	Pointe Carmanah	17533
BC	Pointe Chatham	18090
BC	Pointe Dryad	67679
BC	Pointe Est (Île Saturna)	17296
BC	Pointe Estevan	17813
BC	Pointe Langara	19401
BC	Pointe Pachena	17810
BC	Pointe Portlock	17288
BC	Pointe Pulteney	19084
BC	Pointe Scarlett	19052
BC	Pointe Sheringham	17474
BC	Promontoires Sand	16829
BC	Quatsino (Île Kains)	19006
BC	Rochers Race	17447



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

---

## Phares au Manitoba

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
MB	Havre Gull (ancien)	83055
MB	Havre Gull (nouvel)	83055



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Ontario

### proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Baie Gore (Promontoire Janet)	67645
ON	Baie Stokes, feu d'alignement antérieur	10961
ON	Brebeuf, alignement de	11288
ON	Canal Burlington, alignement du quai nord intérieur	85626
ON	Canal Burlington, alignement du quai sud extérieur	83951
ON	Canal Burlington, pincipal	54118
ON	Cap Croker	83051
ON	Détroit Mississagi	11573
ON	Haut-fond Lighthouse	83939
ON	Haut-fond Southeast	83032
ON	Havre Prescott Heritage	85529
ON	Havre Snug, feu d'alignement antérieur	83343
ON	Havre Snug, feu d'alignement postérieur	11463
ON	Île Angus	11945
ON	Île Badgeley	86091
ON	Île Battle	23099
ON	Île Bois Blanc	56544
ON	Île Caribou	67656
ON	Île Chantry	58234
ON	Île Christian	83045
ON	Île Cove	30471
ON	Île Davieaux	67653
ON	Île False Duck	36439
ON	Île Flowerpot	10976



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Ontario

### proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Île Gereaux	11506
ON	Île Great Duck	07503
ON	Île Griffith	58231
ON	Île Hope	11114
ON	Île Jones, feu d'alignement antérieur	83795
ON	Île Jones, feu d'alignement postérieur	11510
ON	Île Lamb	23098
ON	Île Lonely	83049
ON	Île Main Duck	56060
ON	Île Michipicoten	67652
ON	Île Mohawk	10447
ON	Île Nottawasaga	11032
ON	Île Otter	12062
ON	Île Parisienne	83048
ON	Île Scotch Bonnet	29224
ON	Île Shaganash	23269
ON	Île Shoal	83477
ON	Île Slate	56027
ON	Île Strawberry	11080
ON	Île Trowbridge	83046
ON	Île Walpole (amont)	85109
ON	Île Walpole (aval)	85108
ON	Île Western	11520
ON	Île Wolfe	85122



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Ontario

### proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Kagawong	33146
ON	Killarney est	83054
ON	Killarney nord-ouest	83490
ON	Manitowaning	32550
ON	Passage Byng, feu d'alignement antérieur	11508
ON	Passage Byng, feu d'alignement postérieur	11508
ON	Pointe au Baril, feu d'alignement antérieur	11512
ON	Pointe au Baril, feu d'alignement postérieur	86199
ON	Pointe Killbear	11511
ON	Pointe Knapp	07118
ON	Pointe Lighthouse (Big Tub)	10973
ON	Pointe Long (ON)	24892
ON	Pointe McNab	56025
ON	Pointe Midland, feu d'alignement antérieur	11129
ON	Pointe Midland, feu d'alignement postérieur	11129
ON	Pointe Nine Mile	58204
ON	Pointe Petre	83056
ON	Pointe Porphyry	67608
ON	Pointe Prince Edward	09582
ON	Pointe Sand (ON)	85575
ON	Pointe-Clark	10934
ON	Port Colborne, feu d'alignement extérieur	85628
ON	Port Colborne, feu d'alignement intérieur	85077
ON	Port Dalhousie	09493



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Ontario

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
ON	Port Dover, quai ouest	85133
ON	Port Stanley, brise-lames	83967
ON	Promontoire Cabot	36440
ON	Récifs Gros Cap	36334
ON	Rivière Saugeen, feu d'alignement antérieur	85429
ON	Rivière Saugeen, feu d'alignement postérieur	86216
ON	Rocher Red	11515
ON	Rocher Sister Ouest	11517
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement antérieur (5314.5)	11507
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement antérieur nord-est (5314.5)	11507
ON	Rochers Bustards, feu d'alignement postérieur (966)	11507
ON	South Baymouth, feu d'alignement antérieur	33143
ON	South Baymouth, feu d'alignement postérieur	33143
ON	Thunder Bay, principale	83362
ON	Tour Moulin-à-Vent	56473



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares au Québec

### proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
QC	Cap au Saumon	05569
QC	Cap Chat	05280
QC	Cap de Bon Désir	82169
QC	Cap de la Madeleine	05257
QC	Cap de la Tête au Chien	82175
QC	Cap d'Espoir	05139
QC	Cap Gaspé	05203
QC	Cap-aux-Meules	82265
QC	Cap-de-Rabast	08029
QC	Cap-des-Rosiers	05209
QC	Île aux Perroquets	08315
QC	Île Bicquette	05469
QC	Île Brion	05078
QC	Île d'Entrée	05025
QC	Île du Havre-Aubert	05024
QC	Île du Havre-aux-Maisons (Cap Alright)	05054
QC	Île du Pot à l'Eau-de-Vie	05546
QC	Île Rouge	08204
QC	Île Verte	05514
QC	Pilier de Pierre	05668
QC	Pointe de la Prairie	82508
QC	Pointe du Sud-Ouest	08031
QC	Pointe Mitis	05409
QC	Pointe-au-Beudet (Pointe McKie)	07355



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares au Québec

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
QC	Pointe-au-Père	56487
QC	Port Daniel Ouest	05294
QC	Sainte-Marthe-de-Gaspé	05263



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares au Nouveau-Brunswick

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NB	Barre de Buctouche	04448
NB	Bayswater	04188
NB	Big Shippegan	04956
NB	Cap Jourimain	04301
NB	Cap Spencer	03876
NB	Cap Tormentine, jetée extérieure	04304
NB	Cocagne, feu d'alignement antérieur	04433
NB	Gagetown	04122
NB	Île Machias Seal	03984
NB	Île Miscou	04957
NB	Île Partridge	03922
NB	Île Wolf sud-ouest	04040
NB	Leonardville	04026
NB	Pointe à Jérôme, feu d'alignement antérieur	81223
NB	Pointe Belyeas	04189
NB	Pointe Caissie	04434
NB	Pointe Dixon	04445
NB	Pointe Escuminac	04514
NB	Pointe Inch Arran, feu d'alignement antérieur	81829
NB	Pointe Indian, feu d'alignement antérieur	04299
NB	Pointe Indian, feu d'alignement postérieur	81080
NB	Pointe Lighthouse (Promontoire Drews)	04039
NB	Pointe Long (N-B)	03986
NB	Pointe Long Eddy	03985



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

---

## Phares au Nouveau-Brunswick

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NB	Pointe McColgan	04187
NB	Pointe Oak	04239
NB	Pointe Pea	04038
NB	Pointe Sand (N-B)	04186
NB	Pointe Sapin, feu d'alignement postérieur	81157
NB	Pointe Swift	03923
NB	Pointe-du-Chêne, feu d'alignement antérieur	24452
NB	Pointe-du-Chêne, feu d'alignement postérieur	24452
NB	Promontoire Richibucto	04476
NB	Quaco	03864
NB	Rocher Gannet	81596



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Nouvelle-Écosse

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NS	Baie Spry, feu à secteurs	03114
NS	Baie Terence	02837
NS	Canso, feu d'alignement antérieur	81022
NS	Canso, feu d'alignement postérieur	81023
NS	Cap George (Antigonish)	03429
NS	Cap George (lac Bras d'Or)	03606
NS	Cap Roseway	02234
NS	Cap Sable	02298
NS	Cap Sharp	03163
NS	Cap St. Marys (N-É)	02448
NS	Caribou	58208
NS	Falaise Horton, feu d'alignement antérieur	02758
NS	Gabarus	03647
NS	Grand Passage	02483
NS	Great Bras d'Or, feu d'alignement antérieur	03809
NS	Great Bras d'Or, feu d'alignement postérieur	81066
NS	Havre Indian	02838
NS	Havre Isaacs	03380
NS	Havre Margaree, feu d'alignement antérieur	03540
NS	Havre Margaree, feu d'alignement postérieur	81105
NS	Havre Neil	03852
NS	Havre Pennant	02840
NS	Havre Sambro (Pointe Bull)	02845
NS	Havre Wallace, feu à secteurs	03240



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Nouvelle-Écosse

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NS	Havre Woods	81261
NS	Île au Sable, extrémité est	81514
NS	Île Beaver	03117
NS	Île Betty	02847
NS	Île Brier	02477
NS	Île Cameron	81638
NS	Île Cap Negro	02296
NS	Île Carter	02333
NS	Île Coffin	02551
NS	Île Country	03589
NS	Île Cross	02645
NS	Île Devils	02878
NS	Île East Ironbound	02704
NS	Île Flint	03685
NS	Île Green (N-É)	03586
NS	Île Guyon	03642
NS	Île Jerseyman	03579
NS	Île Kaulback, feu d'alignement antérieur	02655
NS	Île Kaulback, feu d'alignement postérieur	81086
NS	Île Mosher	02650
NS	Île Outer (Bon Portage)	02295
NS	Île Peter	02480
NS	Île Pictou sud	03263
NS	Île Pomquet	03452



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Nouvelle-Écosse

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NS	île Sambro	02835
NS	Île Scatarie	03641
NS	Île Seal	02389
NS	Île St. Paul, extrémité nord	03851
NS	Île St. Paul, extrémité sudouest	03034
NS	Île Stoddart	02299
NS	Île White Head	03382
NS	Île Whitehead	02385
NS	Îles Cranberry	03392
NS	Liscomb	03319
NS	Lockeport (Gull Rock)	02338
NS	Louisbourg	03646
NS	Margaretsville	02611
NS	Parrsboro	03174
NS	Passage de Sheet Harbour, feu d'alignement antérieur	03111
NS	Passage de Sheet Harbour, feu d'alignement postérieur	81175
NS	Plage Maughers	02877
NS	Plage Victoria	02586
NS	Pointe Baccaro	02293
NS	Pointe Battery, brise-lames	02673
NS	Pointe Black Rock	03776
NS	Pointe Caveau, feu d'alignement antérieur	03545
NS	Pointe Caveau, feu d'alignement postérieur	81031
NS	Pointe Enragée	03543



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares en Nouvelle-Écosse

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NS	Pointe Gillis	03804
NS	Pointe Grandique	03608
NS	Pointe Jerome	03628
NS	Pointe Low	03687
NS	Pointe Marache	03580
NS	Pointe Peggys	02839
NS	Pointe Prim (N-E)	02473
NS	Pointe Schafner	02587
NS	Port d'Halifax, feu d'alignement antérieur intérieur (île Georges)	02992
NS	Port Mouton	02515
NS	Promontoire Boars	02476
NS	Promontoire Chebucto	02842
NS	Promontoire Coldspring	03204
NS	Promontoire Western	02337
NS	Pugwash	03236
NS	Queensport	03389
NS	Rivière Bear	02474
NS	Rivière Tusket	02387
NS	Sydney, feu d'alignement antérieur	03747
NS	The Salvages	02335



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares à l'Île-du-Prince-Édouard proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
PE	Annandale, feu d'alignement postérieur	01965
PE	Anse Howards	02236
PE	Brighton Beach, feu d'alignement antérieur	02052
PE	Brighton Beach, feu d'alignement postérieur	81012
PE	Cap Bear	01923
PE	Cap Egmont	02210
PE	Cap North	02259
PE	Cap Tryon	02085
PE	Covehead	02142
PE	Havre de North Rustico	02116
PE	Havre Murray, feu d'alignement antérieur (Pointe Beach)	01927
PE	Havre Murray, feu d'alignement postérieur	01922
PE	Île St Peters	81204
PE	L'anse Warren, feu d'alignement antérieur	02070
PE	Leards, feu d'alignement postérieur	81088
PE	Malpeque, feu d'alignement antérieur extérieur	81103
PE	Malpeque, feu d'alignement postérieur extérieur	81104
PE	New London	26714
PE	Northport, feu d'alignement postérieur	81133
PE	Pointe Blockhouse	02072
PE	Pointe Haszard, feu d'alignement antérieur	02020
PE	Pointe Haszard, feu d'alignement postérieur	81071
PE	Pointe Prim (I-P-E)	02007
PE	Pointe Shipwreck	01973



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

---

## Phares à l'Île-du-Prince-Édouard

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale  
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
PE	Port Borden, quai de	02160
PE	Promontoire Indian	81217
PE	Promontoire Panmure	01936
PE	Promontoire Seacow	02170
PE	St Peters	81661
PE	Summerside, feu d'alignement antérieur extérieur	81186
PE	Summerside, feu d'alignement postérieur	81188
PE	Summerside, feu d'alignement postérieur extérieur	81187
PE	Wrights, feu d'alignement antérieur	02162
PE	Wrights, feu d'alignement postérieur	81199



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

## Phares à Terre-Neuve-et-Labrador proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NL	Cap Anguille	00785
NL	Cap Bauld	01729
NL	Cap Pine	34599
NL	Cap Race	00004
NL	Cap Ray	00721
NL	Cap Spear (ancien)	00345
NL	Cap Spear (nouvel)	00358
NL	Cap St. Mary's (T-N)	34844
NL	Fort Amherst	34885
NL	Grand Bank, quai	80292
NL	Heart's Content	00174
NL	Île Bell	34504
NL	Île Belle, extrémité nord	01790
NL	Île Belle, extrémité sud (amont)	01791
NL	Île Belle, extrémité sud (aval)	80433
NL	Île Green (Catalina, T-N)	01107
NL	Île Gull (Cap St. John)	34936
NL	Pointe Amour	01770
NL	Pointe Long (Twillingate)	56057
NL	Pointe Riche	80568
NL	Pointe Rocky	00621
NL	Pointe West	34900
NL	Pointe Woody	01606
NL	Presqu'île New Ferolle	01678



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au [www.parcscanada.gc.ca/phares](http://www.parcscanada.gc.ca/phares).

---

## Phares à Terre-Neuve-et-Labrador proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
NL	Promontoire Bull (Bay Bulls)	34888
NL	Promontoire Channel	00729
NL	Promontoire du havre Random	01068
NL	Promontoire Ferryland	34890
NL	Promontoire Kings Cove	01145
NL	Promontoire Lobster Cove (Bonne Bay)	34940